



Cabine de douche reçue par correspondance endommagée

Par **Philippe**, le **05/09/2011** à **17:33**

Bonjour, rn rn J'ai reçu le 18/08/2011 une cabine de douche par correspondance (HOME VPC), elle a été livrée chez mes parents (SERNAM). rn Mon papa à fait notifier au transporteur une remarque sur un emballage r n défectueux. rn Il s'avère qu'il y a de la casse dans au moins 2 colis sur 4 reçu. (bouts de verres sortant d'un carton en le déplaçant). rn Je n'ai à ce jour ouvert aucun des 4 colis! rn J'ai fait dès le lendemain un A/R au livreur et je viens d'avoir une réponse comme quoi une prise en charge n'est pas possible car la notification portait sur l'état de l'emballage et non le contenu.... rn Quant à la société HOME VPC, malgré plusieurs appels téléphoniques et mails envoyés (avec les photos des 4 colis) je n'ai eu qu'une réponse évasive comme quoi je recevrai une réponse sans préciser quand... rn Cela fait maintenant bientôt 3 semaines que j'ai reçu une cabine inutilisable, et je ne vois aucune issue favorable malgré mes différentes démarches. rn rn Ni connaissant rien en droit, je vous serais donc très reconnaissant de me dire si un recours est possible, si oui lequel, et si il a une chance d'aboutir. j'ai quand même du mal de concevoir que j'ai une cabine defectueuse même pas déballée et que je ne puisse pas faire valoir mes droits! rn rn Merci d'avance pour vos conseils. rn rn Cordialement, rn Philippe